

BIOLOGISTE MÉDICAL

SANTÉ

Union Nationale des Professions Libérales

LES DEVOIRS DU BIOLOGISTE MÉDICAL

Les devoirs du biologiste médical sont encadrés par divers codes, lois et règlements qui en font une des professions les plus réglementées du secteur libéral. Il est soumis au « code de déontologie » sous le contrôle de son Ordre Professionnel. Dans son exercice quotidien il doit respecter le « Code de bonne exécution des analyses » qui définit très précisément les moyens qu'il doit mettre en œuvre pour garantir le maximum de sécurité à ses patients ; à ce titre il est soumis au contrôle des inspecteurs des Agences Régionales de Santé. Il doit aussi, depuis 2013, appliquer une norme qualité (ISO 15189) qui est un véritable référentiel d'exercice. Cette accréditation est sous la responsabilité et le contrôle du Cofrac. Elle devra être mise en place progressivement jusqu'à une application sur 100% de son activité au plus tard fin 2020. Ceci en fait la seule profession en Europe à devoir se plier à de telles exigences de qualité.

DÉMARCHES D'INSTALLATION

Dans le secteur public, le recrutement des biologistes médicaux se fait par concours comme tous les autres praticiens hospitaliers.

Dans le secteur libéral, il n'y a plus d'installations individuelles, l'intégration des jeunes diplômés se fait au sein des structures de Laboratoire de biologie médicale multisites. Leur intégration commence en général par des fonctions de biologistes salariés, puis par une participation progressive au capital de la structure, notamment par le moyen de SPFPL.

En chiffres

10 000 professionnels de santé
1/3 dans le secteur public
2/3 dans le secteur libéral

Ils sont issus avant leur spécialisation
du DES de Biologie
1/3 des facultés de médecine
2/3 des facultés de pharmacie

www.unapl.fr

BIOLOGISTE MÉDICAL

QU'EST-CE QU'UN BIOLOGISTE MEDICAL

Dans un laboratoire de biologie médicale, un hôpital ou une clinique, le biologiste médical accompagne les infirmiers et les techniciens de laboratoires qui réalisent les prélèvements selon la prescription médicale ainsi que les secrétaires qui les saisissent. Il décide des techniques et des moyens pour réaliser chaque examen. Il vérifie et interprète chaque résultat et il est le seul à pouvoir valider et signer le compte-rendu remis au patient et au médecin. Il fait appliquer la réglementation et les procédures du secteur (hygiène, sécurité, contrôles qualité...). Compétences techniques pointues, rigueur scientifique, sens des responsabilités et aptitudes relationnelles lui sont indispensables.

Le biologiste médical est un pharmacien ou un médecin ayant suivi une formation spécialisée. Le champ de la biologie médicale est particulièrement vaste, tant dans les pathologies recherchées ou les domaines couverts (biochimie, hématologie, hormonologie, biologie moléculaire...), que dans les techniques ou les matériels utilisés (automate, microscope, spectromètre de masse...).

Dans un laboratoire de biologie médicale privé, dans celui de l'hôpital ou de la clinique, le biologiste médical effectue les examens conformément à ce qui est prescrit dans l'ordonnance d'un médecin, ou sur demande personnelle d'un patient. Il peut parfois proposer son expertise au médecin prescripteur par des investigations plus adaptées.

Il réalise lui-même les investigations les plus complexes. Il s'assure également du bon fonctionnement des nouveaux appareils. Même s'il accueille aussi les patients, le plus souvent, c'est une secrétaire qui s'en charge puis les prélèvements sont effectués par le biologiste lui-même ou par un infirmier ou un technicien (prise de sang, recueil d'urines...).

Garant de la conformité des examens, le biologiste médical est le seul à pouvoir signer le compte-rendu et les résultats. Il vérifie chaque résultat, recommande l'examen si nécessaire, propose une solution quand deux techniques différentes n'ont pas donné le même résultat, pour une sérologie par exemple.

A noter que certains biologistes médicaux ont des activités de recherche ce qui les apparente à des chercheurs du secteur médical.

Quel que soit son mode d'exercice, le biologiste médical doit allier compétences techniques pointues, capacités à encadrer une équipe, rigueur scientifique, déontologie et sens des responsabilités. Les aptitudes relationnelles sont également très importantes, qu'il s'agisse des relations avec les patients, les médecins, les laboratoires spécialisés, les prescripteurs, les organismes de tutelle (Sécurité sociale...).

LA FORMATION INITIALE DU BIOLOGISTE MEDICAL

Pour être biologiste médical, il faut être titulaire d'un Diplôme d'Études Spécialisées (DES) de "biologie médicale". Cette formation, recrutée par le concours d'Internat, se déroule en 4 ans et s'adresse à des étudiants en pharmacie ou en médecine ayant réussi les deux premiers cycles de leur cursus ; elle correspond au troisième cycle d'études universitaires, appelé internat (BAC +10).

Les études de pharmacie ou de médecine sont ouvertes à tous les bacheliers mais dans les faits, la plupart des étudiants qui réussissent sont issus de la filière scientifique. La fin de la première année sélectionne par concours, les étudiants qui pourront poursuivre le cursus (20% de réussite environ). Un "numerus clausus" fixe tous les ans le nombre de places offertes dans chaque université.

Les lauréats des deux filières de pharmacie ou de médecine obtiennent le même Diplôme d'Études Spécialisé (DES) en Biologie Médicale, et le titre de docteur en pharmacie ou de docteur en médecine.

A noter que le DES comporte deux options "biologie polyvalente" ou "biologie spécialisée" avec des spécialités telles que "biochimie", "hématologie", "parasitologie", "génétique moléculaire" ou "cytogénétique", "biologie de la reproduction"...

ORGANISATION DE LA PROFESSION

Le Directeur d'un laboratoire appelé aussi selon la loi « biologiste responsable », travaille le plus souvent en libéral, dans des structures de taille variable, mais le plus souvent maintenant regroupées en Laboratoire de biologie médicale multisites. Les fonctions techniques sont le plus souvent regroupées sur des plateaux spécialisés, recevant les prélèvements réalisés dans les sites périphériques de proximité. Ceux-ci assurent, sous la responsabilité d'un ou plusieurs biologistes médicaux, la permanence des soins au plus près des besoins de la population.

Il peut aussi être à la tête d'une unité dépendant d'un centre hospitalier, d'un Conseil général, d'un groupement de communes ou d'un service de l'État. Dans ce cas il n'appartient plus au secteur libéral, mais il est salarié de la structure qui l'emploie.